

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 juin 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

Délibération n° : 33-2016

Objet : Centre social des Bourroches – convention avec l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Bourroches-Valendons

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier, approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en séance du 25 septembre 2015, la Ville de Dijon et son CCAS ont décidé, dans le cadre d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt, de confier à l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Bourroches-Valendons, la gestion du centre social des Bourroches.

A cette fin, il est établie une convention définissant les modalités de transfert de gestion de cet équipement à compter du 1^{er} septembre 2016 au profit de l'association « Maison des Jeunes et de la Culture Dijon Bourroches-Valendons », sur le plan logistique.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention à conclure entre les parties, annexé à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1


Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

05 JUL. 2016



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,


Fabrice CHATEL



PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016